



Épinal, le 10 avril 2019

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale des Vosges

à

Mesdames et messieurs les enseignants du
premier degré des Vosges

S/C Mesdames et Messieurs les IEN du premier
degré



Pôle 1er degré
Sophie Cantiani

Gestion administrative
collective des personnels
du 1er degré

GB/n°//2019

Affaire suivie par
Gislaine Bédon

Téléphone
03 29 64 80 34

Courriel
gislaine.houberdon@ac-
nancy-metz.fr

17-19 rue Antoine Hurault
88026 ÉPINAL Cedex

Heures d'ouverture au public
8H00 – 12H00
14H00 – 17H00

Tel
03 29 64 80 80

Objet : Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles au titre de l'année 2019.

Réf : Note de service 2019-026 du 18 mars 2019 – B.O. N° 12 du 21 mars 2019.

La note de service citée en référence définit les conditions de recevabilité et d'éligibilité au tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe des personnels enseignants du 1er degré.

Les enseignants en position d'activité comptant au 31 août 2019 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale sont concernés..

Le portail de services I-PROF permet à chaque agent de consulter son dossier d'avancement de grade durant la période

du 30 avril au 10 mai 2019 inclus

Tous les agents éligibles peuvent compléter et enrichir, le cas échéant, leur CV sur I-Prof.

Les résultats de ces promotions seront publiés sur le PIAL et feront l'objet d'un affichage à la DSDEN pour une durée d'une semaine, dans un délai de 3 jours suivant la date à laquelle le tableau d'avancement aura été arrêté.

Le Directeur académique des
services de l'éducation nationale,

Emmanuel BOUREL

